



No de résolution
ou annotation

**Province de Québec
MRC de Bonaventure
Municipalité du Canton de Saint-Godefroi**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi, tenue le 13 août 2026, à 15h00, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 109C, Route 132, Saint-Godefroi;

Sont présents(es) : Siège n° 1 - Johanne Horth, conseillère
Siège n° 2 - Georges Chapados, conseiller
Siège n° 3 - Denis Larocque, conseiller
Siège n° 5 - Sylvain Badran, conseiller
Siège n° 6 - Nancy Huard, conseillère

Est absente : Siège n° 4 - Marie-Josée Isabelle, conseillère

Tous conseillers et formant quorum sous la présidence du maire, M. Genade Grenier.

Assiste également à la séance : Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres présents du conseil confirment avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

2026-200

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Nancy Huard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour suivant soit adopté, tel que lu :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Vérification et réparation de la fosse septique au 69, Route du Quai, Saint-Godefroi
4. Période de questions
5. Clôture et levée de la séance



No de résolution
ou annotation

2026-201

**VÉRIFICATION ET RÉPARATION DE LA FOSSE SEPTIQUE AU
69, ROUTE DU QUAI, SAINT-GODEFROI**

ATTENDU QU'il soit nécessaire de faire la vérification et la réparation de la fosse septique au 69, Route du Quai, Saint-Godefroi;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Johanne Horth

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité demande à Roberge Vacuum Excavation de nettoyer la fosse septique et à Léonard Loisel & fils inc. de faire la vérification et la réparation de la fosse septique au 69, Route du Quai, Saint-Godefroi;

QUE la municipalité effectue le paiement de 350,00 \$ plus les taxes applicables à Roberge Vacuum Excavation pour nettoyer la fosse septique au 69, Route du Quai, Saint-Godefroi;

QUE la municipalité effectue le paiement 700,00 \$ plus les taxes applicables à Léonard Loisel & fils inc. pour la vérification et la réparation de la fosse septique au 69, Route du Quai, Saint-Godefroi.

PERIODE DE QUESTIONS

Personne n'est dans l'assistance à la période de questions.

2026-202

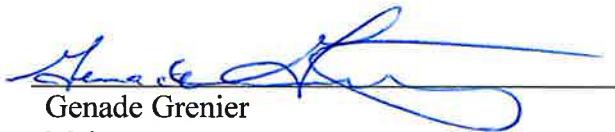
CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE Nancy Huard

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE cette séance extraordinaire soit levée à 15h19.

« Je, Genade Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».


Genade Grenier
Maire


Lumina Horth
Directrice générale et greffière-trésorière